

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 10 / 2012

Bâtiment « Le Raffort » chemin de l'Orio

Travaux d'entretien

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par

- son Président : Daniel Dupasquier,
- ses membres : Alfred Forestier, Ornella Morier, Philippe Muggli, Henri Pisani

s'est réunie le lundi 9 janvier 2012 en présence de Monsieur Edgar Schiesser Syndic, accompagné des Conseillers municipaux, Messieurs Denis Favre et Luigi Mancini, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La commission s'est encore réunie le lundi 16 janvier 2012 afin de statuer et rédiger son rapport.

La commission remercie les représentants de l'Exécutif pour le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

Préambule :

Mme Ornella Morier a pu se joindre à la visite du bâtiment du « Raffort » organisée pour la Commission technique par le conseiller municipal, M. Luigi Mancini. Elle a ainsi pu se faire une idée plus précise de l'urgence des travaux.

Analyse de la Commission des finances

Suite à notre discussion avec la Municipalité, ainsi qu'à la visite susmentionnée, nous relevons les points suivants :

1. Suite à la création du SDIS de La Mèbre, les accords intercommunaux prévoient, entre autres, que l'entretien des bâtiments mis à disposition est à la charge de la commune. Le Mont et Cheseaux ne vont donc pas participer à ces coûts. Ceux-ci sont à 100% à la charge de la commune de Romanel.
2. Suite à l'incorporation des dames au service des pompiers, il est nécessaire d'adapter les vestiaires et les toilettes.
3. En ce qui concerne la création de 8 places de parc, elle semble indispensable à ce jour. En effet, les membres du Service du feu viennent à la caserne avec leur propre véhicule et doivent pouvoir se parquer sans gêner les autres usagers de l'enceinte du bâtiment. Jusqu'à il y a peu, ils n'avaient pas trop de difficultés à se parquer sur les places de parc des bâtiments inoccupés des alentours, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Le coût de ces places de parc peut paraître élevé, CHF 43'000.- en tout, mais nous a été justifié par le fait qu'il y a lieu de créer tout un drainage autour de ces places, ainsi que de stabiliser la zone avec différentes couches de fonds avant de pouvoir poser les pavés gazon.

4. Les portes actuelles de la partie Service du feu sont vraiment vétustes. Vu leur état, elles sont difficiles à ouvrir et, de ce fait, ne permettent plus de répondre efficacement à l'urgence des interventions.

De plus, les pompiers ont rarement le temps de les refermer quand ils partent en mission, ce qui peut poser des problèmes de vols de matériel et de déprédations durant leur absence, ainsi qu'un problème de déperdition de chaleur.

L'installation de portes automatiques pallierait à ces difficultés.

5. Selon le conseiller municipal en charge, plusieurs offres ont été demandées pour les postes les plus importants, ce que nous saluons. Des tableaux comparatifs des offres nous ont été transmis pour information. Concernant les portes, l'offre choisie n'est pas la moins chère, avec une différence de 4 % par rapport à la meilleure. Le choix final s'est porté sur le même fournisseur de portes qui a équipé les locaux de la voirie, dans le but d'avoir une certaine uniformité, ainsi qu'une synergie dans les travaux d'entretien. Ces arguments nous paraissent acceptables.
6. Les autres travaux prévus au niveau du chauffage nous semblent également admissibles. En effet, les aérothermes actuels permettent à peine de maintenir une chaleur décente, selon les dires des personnes concernées. De plus, autant les radiateurs à convecteurs électriques que les aérothermes actuels sont gourmands en énergie, ce qui justifie leur changement.
7. Ce projet a été confié à notre nouvel architecte-conseil, M. Olivier Lyon, du fait que notre Bureau technique est actuellement entièrement occupé à traiter le futur préavis concernant les travaux du collège de Prazquéron.
8. La question s'est également posée pour une rénovation plus globale du bâtiment, mais selon l'architecte-conseil, le bâtiment est en bon état.
9. Finalement, nous nous sommes étonnés que le montant prévu au budget de CHF 100'000.- pour ces travaux était largement dépassé. Cela est en bonne partie dû à la création des 8 places de parc qui n'était pas prévue au départ.

Conclusion

Au vu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres et sans amendement le préavis n° 10 / 2012 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 10 /2012, adopté en séance de Municipalité du 19 décembre 2011;
- ouï le rapport de la Commission technique;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

1. d'accepter le préavis municipal tel que présenté;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 189'500.-, TTC, pour ces travaux d'entretien;
3. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles;
4. d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 10 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 16 janvier 2012

La rapporteuse



Ornella Morier

Les autres membres :



Daniel Dupasquier



Philippe Muggli



Alfred Forestier



Henri Pisani